



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 3 octobre 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : **23** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : 1 Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **24**

### Présents avec voix délibérative :

#### CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Jean-Michel DULER

#### CAGD

Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Jean LAVIELLE ; Bérangère SABOURAULT

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE

#### CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; ; Alain PERRET

#### CC. COTE LANDES NATURE

Denis VEJUX ; Christian VIGNES

### Absents :

#### CC. MACS

Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

#### CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

#### CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

#### CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Gérard NAPIAS ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

### Représentés (pouvoirs) :

Pouvoir de M. Julien RELAUX à Mme Martine ERIDIA

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL\_2024\_076

**Adhésion à l'association « Partenariat Français pour les Déchets » et désignation du représentant du Sitcom en son sein**



Monsieur Régis DUBUS, Vice-Président, expose :

L'association du Partenariat Français pour les Déchets a été créée le 1er juin 2023. Elle porte un plaidoyer en Europe et à l'international pour la collecte, le traitement et la valorisation des ressources présentes dans les déchets, en promouvant une économie sobre et circulaire pour faciliter l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030.

Par ses actions internationales, l'association accompagne les acteurs français du déchet dans leur contribution à la transition mondiale vers 100% de déchets collectés et traités, ainsi que vers la réduction des déchets pour atteindre le « zéro gaspillage » (réduire les volumes de déchets et transformer en ressources tous ceux qui restent), ce qui nécessite une coordination avec les cadres internationaux qui se mettent en place.

Les objectifs du partenariat Français pour les déchets sont les suivants :

- Être un lieu de réflexion prospective
- Faire avancer les priorités liées aux déchets dans l'agenda politique
- Partager l'expérience de la France dans le domaine de la gouvernance, du financement et de la gestion des déchets
- Suivre les engagements de la France
- Apprendre des autres

Les organisations membres sont réparties en 6 collèges :

- Etat, établissements publics et parlementaires
- Collectivités territoriales
- ONG, associations et fondations
- Acteurs économiques
- Organisations scientifiques, techniques, de recherche et de formation
- Personnes physiques

La cotisation pour une année s'élève à 2 000 euros.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative aux associations

Vu les statuts du Sitcom

CONSIDERANT que le Sitcom Côte sud des Landes œuvre pour la prévention, la valorisation et l'innovation en matière de gestion des déchets

CONSIDERANT la volonté des élus du Sitcom de s'inspirer de nouveaux modèles, d'apprendre de l'extérieur pour progresser

CONSIDERANT les missions exercées par le Partenariat Français pour les Déchets dans le domaine de l'accompagnement en Europe et à l'international des acteurs français du déchet

CONSIDERANT l'intérêt pour le Sitcom d'adhérer à cette association

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE l'adhésion du Sitcom Côte Sud des Landes à l'association « Partenariat Français pour les déchets »

DESIGNE M. Alain CAUNEGRE en tant que délégué pour représenter le Sitcom au sein de l'association

DECIDE de régler la cotisation votée chaque année par l'Assemblée Générale de l'association fixée, pour 2024, à 2000 €

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes nécessaires à cette adhésion ainsi qu'à son renouvellement

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 11/10/2024

ID : 040-254001977-20241003-DEL\_2024\_076-DE



**PREND ACTE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Pour extrait conforme,  
A Bénesse-Maremne, le 7 octobre 2024

Le Président,  
Alain CAUNÈGRE



Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 11/10/2024

ID : 040-254001977-20241003-DEL\_2024\_076-DE

